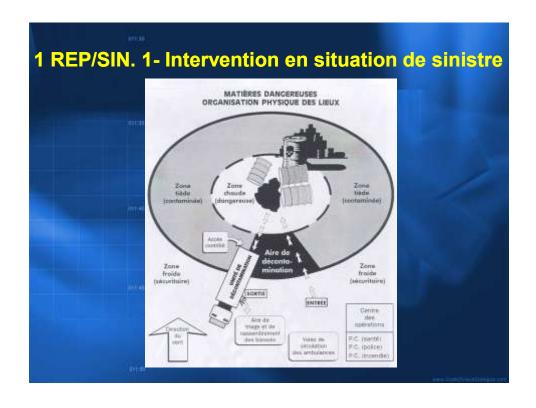






L'ÉVÉNEMENT	<ul> <li>Hors de l'ordinaire.</li> <li>Le danger est grave.</li> <li>Des incertitudes scientifiques ou techniques importantes existent.</li> <li>Aucune emprise sur la durée.</li> </ul>
L'INTERVENTION	<ul> <li>L'extrême urgence de l'action.</li> <li>Des tâches et des procédures inhabituelles s'ajoutent.</li> <li>La maîtrise de la situation se fait difficilement.</li> </ul>
LA MOBILISATION	Les ressources sur place ne suffisent pas.     Plusieurs ressources humaines ayant des expertises différentes et provenant de différents ministères et services sont sur place.
LA COORDINATION	<ul> <li>Plus de deux ministères sont impliqués dans l'événement.</li> <li>L'événement nécessite une importante coordination entre les intervenants et les organisations.</li> <li>La circulation et le partage d'information sont nécessaires.</li> <li>Les décisions sont prises par les autorités.</li> </ul>
LES COMMUNICATIONS	Les fréquences radio et les lignes téléphoniques sont surchargées.
LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS	Les journalistes sont très nombreux dans ces occasions et proviennent de médias nationaux et internationaux.  Les répercussions sont très importantes.
CONSÉQUENCES	<ul> <li>Les sinistrés sont nombreux et les dommages matériels importants.</li> <li>Les effets sont ressentis sur les individus et sur la collectivité.</li> <li>Les conséquences (économique, psychosociale, santé physique) son à long terme (mois/années).</li> </ul>



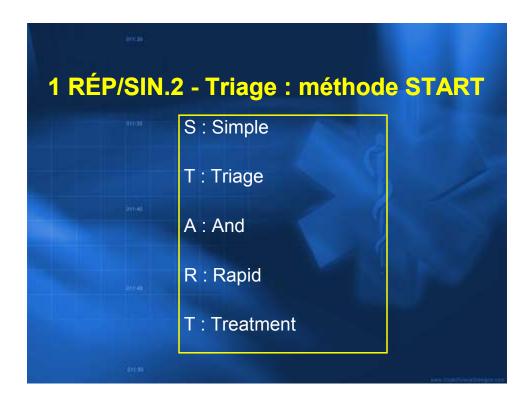


## Rôles des intervenants des services d'urgence municipaux

LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS	<ul> <li>Ouvrir et organiser le centre des opérations.</li> <li>Coordonner les activités sur les lieux du sinistre.</li> <li>Élaborer des stratégies d'intervention.</li> <li>Appliquer les directives reçues du coordonnateur concernant les opérations.</li> <li>Évaluer la situation et informer le coordonnateur de l'évolution du sinistre et de l'application du plan d'intervention en cas de sinistre.</li> </ul>
LES POLICIERS	<ul> <li>Vérifier l'authenticité de l'alerte.</li> <li>Informer le coordonnateur municipal de la nature et de la gravité du sinistre.</li> <li>Assurer la sécurité des lieux et en contrôler l'accès.</li> <li>Diriger la circulation sur les lieux.</li> <li>Demander les services ambulanciers et, au besoin, alerter le réseau de la santé et des services sociaux.</li> <li>Prévenir le pillage et le vandalisme.</li> <li>Coordonner l'évacuation.</li> <li>Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel.</li> <li>Faire transporter les morts et aviser le coroner.</li> <li>Assurer les liens entre les corps de police.</li> </ul>
LES POMPIERS	<ul> <li>Évacuer les victimes des zones dangereuses.</li> <li>Participer à l'évacuation de la population et au transport des blessés.</li> <li>Prévenir, contenir et éteindre les incendies.</li> <li>Aider à secourir les sinistrés : décarcération, sauvetage en montagne, premiers soins, etc.</li> <li>Assurer la décontamination des lieux ou des sinistrés.</li> <li>Rendre les lieux du sinistre accessibles aux autres intervenants.</li> </ul>

## Les rôles spécifiques des intervenants de santé physique

LE CHEF TRIEUR  Se rapporte au directeur des opérations. Dirige les opérations de santé physique sur les lieux du sinistre.	Assurer sa propre sécurité et celle des intervenants.     Évaluer la situation à son arrivée sur les lieux.     Déterminer les ressources nécessaires.     Demander l'intervention de ressources santé supplémentaires si nécessaire.     De concert avec le directeur des opérations, s'assurer du transport des blessés sur des brancards et voir à ce que soient désignées les meilleures aires de triage et d'évacuation.     Organiser les opérations de triage, de stabilisation et d'évacuation.     S'assurer que la circulation des véhicules soit ordonnée en fonction des exigences de l'opération santé.     Assurer les liens de communication avec les responsables des autres organismes sur les lieux.     Communiquer dès que possible et périodiquement avec le centre hospitalier receveur.     Faire rapport de la situation à qui de droit.
LES TECHNICIENS AMBULANCIERS Se rapportent au chef trieur et suivent ses indications.	<ul> <li>Effectuer le triage des blessés selon la méthode START.</li> <li>Amorcer la stabilisation de base des blessés.</li> <li>Assurer le transport des blessés prioritaires vers le centre hospitalier.</li> <li>Effectuer un retriage des blessés à l'aire de rassemblement.</li> </ul>
LES ÉQUIPES MÉDICALISÉES Se rapportent au chef trieur et suivent ses indications	Effectuer la stabilisation de base et la stabilisation avancée, si nécessaire et si possible.     Procéder aux amputations si nécessaire.     Faire les constatations de décès.
LES PREMIERS RÉPONDANTS	<ul> <li>Assister les techniciens ambulanciers dans leurs fonctions.</li> <li>Débuter le triage des blessés (START) en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.</li> </ul>



## 1 RÉP/SIN.2 - Triage: méthode START Un incident comportant plusieurs victimes nécessite une nouvelle approche de traitement Il faut savoir trier rapidement chacune des victimes Établir une priorité d'intervention pour chacune des victimes selon la gravité de leurs blessures Il faut savoir accepter la mort et l'agonie Les victimes d'ACR ne constituent pas une priorité



